

**MAIRIE**  
**de**  
**CROISY SUR EURE**

**DELIBERATION**  
**REUNION DE CONSEIL DU 03 FEVRIER 2017**

Le trois février deux mil dix-sept, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

**Étaient présents :** Luc Baudry, Marcel Boucher, Cyril Garreau, Marie-Annick Le Bournault, Hervé Moinet, Jacky Sabourin.

**Étaient absents :** Jean-François Carrière, Eulalia Labarre, Julie Taccoen

Cyril Garreau a été nommé secrétaire.

**Date de convocation :** 30 janvier 2017

**Date d'affichage :** 30 janvier 2017

**Nombre de conseillers en exercice :** 11

**Nombre de conseillers présents :** 7

**Nombre de votants :** 7

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 6 janvier 2017.**

**1) Présentation du compte administratif 2016 provisoire :**

- Le maire présente le compte administratif 2016 provisoire au 31/12/2016. Il fait état d'un bilan positif qui s'élève à **71 161,97 €**.

Le conseil attend la prochaine analyse détaillée pour se positionner. Ce débat aura lieu au prochain conseil.

## 2) Présentation des orientations budgétaires 2017 :

- Le maire présente le budget de fonctionnement provisoire ainsi que l'équilibre et l'excédent de l'année 2016.

	budgetisé 2017	observations
<b>dépenses de fonctionnement</b>		
011 charges à caractère général	64 070.00 €	
012 charges de personnel	51 000.00 €	
023 virement à la section invest	- €	
022 dépenses imprévues	- €	
042 opérations d'ordre entre section (virement en investissement)	13 672.00 €	
065 autres charges de gestion courante	42 862.00 €	
066 charges financières	6 305.00 €	
<b>total dépenses de fonctionnement</b>	<b>177 909.00 €</b>	
<b>recettes de fonctionnement</b>		
002 excédent de fonctionnement	- €	
042 opérations d'ordre	2 500.00 €	travaux régle
70 produits des services	1 000.00 €	
73 impôts et taxes	163 716.00 €	sans évolutions /2016
74 dotations et participations	16 015.00 €	
75 autres produits de gestion courant	400.00 €	
77 produits exceptionnels	3 000.00 €	
<b>total recettes de fonctionnement</b>	<b>186 631.00 €</b>	

Le conseil attend la prochaine analyse détaillée pour se positionner. Ce débat aura lieu au prochain conseil.

- Le maire présente la liste des projets d'investissements 2017.

Actuellement les dossiers en cours d'élaboration sont les suivants :

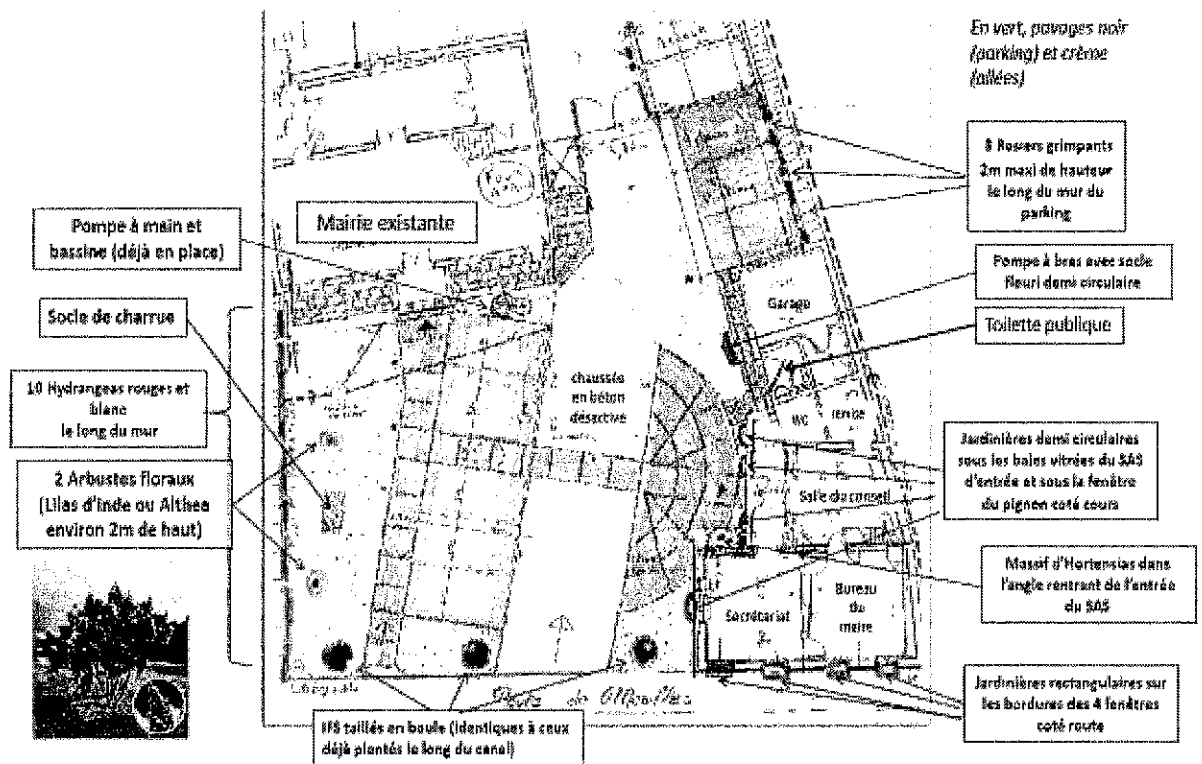
✓ Fin des travaux d'aménagement de la mairie (prioritaires).

Le bilan fait état d'une diminution de dépenses par rapport au marché initial de 120 000 € HT dont il faut déduire les restes à réaliser de 2017 de (57 541 € HT) : soit de gain de 62 459 € correspondant à 19,6 % d'économie par rapport au prévisionnel du marché.

✓ Aménagement de la place :

Planification prévue pour une fin des travaux en avril 2017 avec plantations massifs en mai comme suite au choix de la réunion du mercredi 1er février.

Le conseil donne son accord pour étudier et recenser les plantations à remplacer dans le village.



- ✓ Travaux d'éclairage public de la place et pose d'une suspensoir sur le mur de la maison du 3, route de Ménilles ; maîtrise d'œuvre par le SIEGE : prévision travaux février, début mars. (3000€ de dépense) inclus dans le budget primitif. (vote du conseil déjà approuvé)
- ✓ Point sur le dossier d'aide aux investissements pour les handicapés (FIPFHP). Nécessité aussi de revoir l'accessibilité du cimetière et de l'église.
- Point financier sur l'aménagement handicap demandé pour l'ensemble des bâtiments communaux :
  - a) Estimé dans dossier FIPFHP suivant devis au départ : 73 904€ → dépensé au 31/01/2017 : 44 762€, estimé. L'inspecteur de la DDTM est passé le vendredi 3 février matin : rien de non conforme signalé
  - b) Pour l'aménagement de l'extension → reste l'aménagement de la place : à réaliser conformément au plan + ne pas oublier la signalétique.
  - c) Pour l'aménagement de la mairie actuelle (salle des mariages et toilettes) : à réaliser la rampe de descente, modification des toilettes.
  - d) Pour l'église et le cimetière : créer une place réservée pour handicapés devant l'église et réaliser la planification des allées du cimetière en gravillon (passage d'un rouleau compresseur)

Le conseil donne son accord pour continuer les travaux suivant les directives de la DDTM.

- ✓ Point sur le dossier de restauration du four à pain et des subventions attendues :  
Dossier déposé, enregistré et conforme... la commission de validation s'est tenue le 31 janvier 2017. La commission exécutive sera convoquée au mois d'avril-juin pour déclencher le financement. Entre temps, il est interdit de commencer les travaux.
- ✓ Radars pédagogiques (Boursin) ; décision de demande de subvention amendes de police approuvée : revoir les fournisseurs (+1 proposé par l'agence routière). Faire le dossier de demande de subvention des amendes de police près choix du prestataire
- ✓ Aménagement de la vallée –achat des terrains pour 1€ symbolique, création partiel du chemin piétonnier entre Croisy et Ménilles et Croisy et Saint Aquilin. Point sur les transactions foncières. Clôtures à poser (400m). réunion de concertation et décisions le 1<sup>er</sup> mars en mairie de Pacy sur Eure. Estimation en cours des coûts de certains postes.

<b>dépenses Investissement</b>		
001 déficit	9 336.74 €	
040 opérations entre section	2 500.00 €	travaux régie
16 remboursements d'emprunts	110 579.00 €	
SIEGE (place)	3 000.00 €	reste à réaliser
SIEGE horloges	2 000.00 €	
voirie	8 300.00 €	reste à réaliser
travaux extension Mairie	69 350.00 €	reste à réaliser
four à pain	7 200.00 €	
<b>total dépenses investissement</b>	<b>212 265.74 €</b>	
<b>recettes Investissements</b>		
virement de section fonct	- €	
opérations d'ordre amortissements	13 673.00 €	
FCTVA + TA + compensation 2015	112 148.71 €	
subventions	79 700.00 €	reste à réaliser
<b>total recettes</b>	<b>205 521.71 €</b>	

Il convient de comparer ces deux tableaux. Un bilan provisoire positif s'élève à **1 977,97 €**.

Le conseil donne son accord sur les axes d'orientation d'investissements qui serviront de base à la réalisation du budget primitif.

### 3) Compte rendu des réunions et décisions des comités syndicaux et territoriaux :

- Le maire fait le compte rendu du conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération qui s'est tenu le 02 février 2017. Ce document est consultable en mairie.

#### **4) Délibération relative à l'opposition au transfert de la compétence PLU à la Seine Normandie Agglomération (SNA)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014, pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové (ALUR) ;

Vu l'avis défavorable à la constitution d'un PLUI de la commission intercommunale des maires du 9 juin 2016;

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

Article 1 : de s'opposer au transfert de compétence PLU au profit de la Seine Normandie Agglomération (SNA).

Article 2 : de demander au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

Article 3 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 4: **Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération**

#### **5) Informations diverses :**

- Depuis un mois nous sommes confrontés à des équipes de cambrioleurs qui opèrent dans les communes situées au sud de la RN 13. Les gendarmes mettent en place des opérations de contrôle dans le créneau horaire 17 heures / 21 heures, plusieurs faits ayant été commis dans ces horaires. Si les habitants ont des informations dans ce créneau, il faut contacter le major Hubinet et être attentifs, afin de signaler rapidement via le "17" les personnes et véhicules inhabituels. Les auteurs de ces méfaits restent très peu de temps sur place et se déplacent sans tarder d'une commune à l'autre, les déclenchements d'alarme les font fuir rapidement. Les gendarmes préconisent de conseiller aux habitants de laisser de la lumière lorsque c'est possible.
- **Prochain conseil : ATTENTION : le jeudi 2 mars au lieu du vendredi 3 mars (cause absence du maire).**